

Coopérative de production / ANCRE

Région Bretagne

Membres

La coopérative réunit la moitié des membres de son réseau : 7 membres coproducteurs et 13 membres donateurs / groupe composé de 8 lieux et /ou festivals et 12 cies et bureaux de production.

Représentant :

Isabelle Philippe et Julie Lemaire / Co-présidentes du réseau ANCRE

Historique/caractéristiques

Réseau ANCRE créé en 2006.

Idée venue du terrain, réunissant diffuseurs, producteurs, artistes et compagnies de spectacle vivant jeune public des 4 départements bretons avec à l'origine, la question de la coproduction au cœur de ses réflexions.

ANCRE a pour objectifs de porter politiquement la question du jeune public et d'être un lieu d'échange et de réflexion

Création de la coopérative en 2012

14 projets accompagnés en 6 ans.

Objectifs généraux

- * Mutualiser les moyens financiers et accompagner la création de spectacles vivants JP
- * Permettre aux cies de passer une marche dans leur développement, leur projet artistique
- * Favoriser l'émergence, le passage de cap
- * La coopérative doit être parmi les premiers coproducteurs pour favoriser la « levée » d'autres soutiens

Fonctionnement

* Coop constituée de membres coproducteurs (apport >1 000 €) et de membres donateurs (apport de 100 et 999 €)

* Choix des projets accompagnés par Comité de Sélection, composé des membres coproducteurs, de représentants des membres donateurs et du/des Co-présidents de ANCRE. La sélection des projets se fait exclusivement par le biais des membres du Comité (pas d'appel à projet).

* Chaque projet sélectionné est suivi par un Référent de production et par un Référent d'accompagnement.

Montant des coproductions

Entre 2000 et 6500 selon projets. Accompagnement de 2 à 5 projets par an selon le montant des apports des membres. En 2012 : 6500€ d'apports des membres / En 2016 : 9900€ d'apport des membres et 10 000€ de subvention Ministère Culture.

Soutiens complémentaires et accueil des tutelles

Aucun jusqu'en 2015 : DRAC Bretagne pour participation à l'organisation de la journée professionnelle autour de la question des coopératives de production JP.

- * En 2016 : financement Ministère de la Culture / Drac Bretagne : 10 000 euros
- * la Région Bretagne ne veut pas soutenir cette coopérative car soutient déjà les lieux qui en sont membres.

Gestion du fond mutualisé

- * Argent versé par les membres à l'association avant la sélection.
- * Contractualisation entre l'association et les compagnies sélectionnées

Pilotage

- * 1/2 des adhérents de ANCRE participent à la coopérative.
- * Ils sont membres Coproducteur ou Donateur selon le montant apporté : < ou > à 1000€
- * fin année N-1, comité de pré-sélection "donateurs"
- * Début année N, comité de sélection « coproducteurs » + « représentant(s) » donateurs ou chacun présente 1 ou 2 propositions artistiques. Choix des projets soutenus en janvier.

Critères d'éligibilité

Proposition artistique JP pluridisciplinaire

- * exigence artistique
- * recherche grande variété de production dans les dossiers proposés
- * pas de critère géographique, mais propositions bretonnes pour le moment.
- * questionnement sur l'attention à porter aux cie émergentes.

Droits de suite

Obligation pour les cie soutenues de participer l'année suivante à la coopérative de production (montant minimal 100€)

Limites

Période de candidature pour les compagnies

Projets soutenus les 3 dernières années

2017-18 / Je t'aime papa mais... / Théâtre des Tarabates (22) - Kazu / Cie Singe Diesel (29) - Divina / Scopitone et Cie (56) J'ai écrit une chanson pour Mac Gyver / Le Joli Collectif / Enora Boëlle (35) - Open Eyes / Compagnie SO (56) - 2016-17 / Filles et Soie / Séverine Coulon (56) - C'est quand qu'on va où ? / Sébastien Armengol, Galapiats Cirque (22) - 2015-16 / 20 à 30 000 jours, Fanny Bouffort / Lillico (35) - Murmures au fond des bois, Cie ak entrepôt (22)